

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4824**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition de parcelles de terrain situées chemin de Contre-Halage et route de Vaulx appartenant à la Commune - Modification de la décision n° B-2013-4054 du Bureau du 15 avril 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4824**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition de parcelles de terrain situées chemin de Contre-Halage et route de Vaulx appartenant à la Commune - Modification de la décision n° B-2013-4054 du Bureau du 15 avril 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2013-4054 du 15 avril 2013, le Bureau a approuvé l'acquisition de 4 parcelles de terrain situées chemin de Contre-Halage et route de Vaulx à Décines Charpieu, appartenant à la Commune et nécessaires à la réalisation de la liaison cyclable entre les centres-villes de Décines Charpieu et Vaulx en Velin.

Il s'agit des parcelles de terrain à détacher des parcelles cadastrées AH 339 et AH 171 et AE 245 et AE 154 pour une superficie totale de 1 459 mètres carrés.

Cependant, il s'avère que l'emprise de terrain nécessaire à la réalisation de la bande cyclable serait moins importante que prévue pour la parcelle cadastrée AH 171.

Il est donc convenu, d'un commun accord avec la Commune, que la parcelle cadastrée AH 171 sera retirée de cette vente et fera l'objet, ultérieurement, d'une cession à la Communauté urbaine par la Commune, après la réalisation des travaux de la piste cyclable. Cette régularisation foncière sera conforme à l'emprise réelle de la piste cyclable ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification de la décision n° B-2013-4054 du Bureau du 15 avril 2013 : la parcelle de terrain de 1 143 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée AH 171 et située chemin de Contre-Halage à Décines Charpieu est retirée de la décision de Bureau.

2° - Les autres termes de la décision restent inchangés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.